

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés avec pouvoir : 3

Absents excusés : 3

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.

Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Jacques PERTEK, Conseiller municipal,

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal,

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-09/76 : PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2006-1694 du 22 décembre 2006 modifié portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié et le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant respectivement les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A et B de la fonction publique territoriale ;

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230926-DEL_2023_09

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération n° 2023-03/32 du 28 mars 2023 portant sur l'actualisation du tableau théorique des effectifs de la Commune de Valréas ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant :

- qu'il est prévu de supprimer des postes non pourvus et qui n'ont pas vocation à l'être suite à des recrutements/nominations sur d'autres grades, départs en retraite, fin de détachement pour stage dans un autre grade et à l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et des élus, recueilli lors de la séance du Comité Social Territorial du 30 juin 2023,
- qu'il est prévu de créer des postes en vue des avancements de grades de l'année 2023 et d'un recrutement au sein du Pôle Sécurité suite à la mutation d'un agent vers une autre collectivité ;
- qu'une actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} octobre 2023 est donc nécessaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ,

■ SUPPRIME à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- 2 postes d'adjoint administratif titulaire à temps complet
- 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste de Technicien titulaire à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal titulaire à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise titulaire à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine titulaire à temps complet

■ CRÉE à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal titulaire à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste de Gardien Brigadier de Police Municipale titulaire à temps complet

■ APPROUVE le nouveau tableau des effectifs prenant en compte l'actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} octobre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401368-20230926-DEL_2023_09

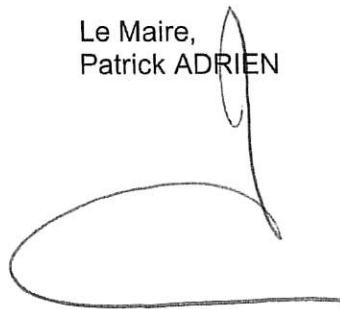
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 28 SEP. 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 28 SEP. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230926-DEL_2023_09

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230926-DEL_2023_09